

# AVAP DE LA VALLEE DE LA DRONNE

## entre Brantôme et Bourdeilles

### BILAN DE CONCERTATION

#### 1. Modalités de la concertation

La délibération n°2013/04/37 10 avril 2013 du conseil communautaire de l'ancienne Communauté de Communes du Brantômois a défini les modalités de concertation avec la population suivantes :

- la tenue d'une réunion publique en phase de diagnostic architectural, patrimonial et environnemental,
- la tenue d'une réunion publique en phase d'orientations,
- la mise à disposition d'un mémoire synthétisant les avis exprimés lors des consultations (Commission Régionale du Patrimoine et des Sites, Personnes Publiques Associées, enquête publique) [*ces avis ne seront donnés qu'après l'arrêt du projet, pendant les phases de consultation administrative et d'enquête publique, donc ils ne peuvent pas figurer dans le présent bilan de concertation*],
- la tenue d'une réunion publique en phase de finalisation du projet,
- la tenue d'une réunion publique pour exposer l'outil internet de visualisation web de l'ensemble du dossier AVAP, en tranche conditionnelle,
- la tenue, au minimum, d'une exposition à disposition du public dans la tranche ferme [*envisagée après approbation de l'AVAP pour sensibiliser les habitants, commerçants, artisans... de façon pédagogique*],
- la tenue éventuelle d'une autre réunion publique si le besoin s'en fait sentir.

#### 2. Mise en œuvre et bilan de la concertation

##### *2.1. Informations sur le déroulement de la procédure et consultation des documents projets*

La procédure d'élaboration d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine sur la vallée de la Dronne, concernant les communes de Brantôme, Valeuil et Bourdeilles, a fait l'objet de plusieurs informations dans la presse, sur les sites internet des collectivités concernées (communes et Communauté de Communes Dronne et Belle), dans les bulletins communaux et communautaire (*cf. extrait du bulletin communautaire d'août 2016 page suivante*).

Le diagnostic réalisé et les supports de présentation projetés en réunions publiques sont consultables sur les sites internet des collectivités.

# Une AVAP pour préserver la vallée de la Dronne

De Brantôme à Bourdeilles en passant par Valeuil, une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, AVAP, est en cours de réalisation. Lors de sa finalisation courant 2017, elle remplacera d'une part la ZPPAUP de Brantôme (Zone de protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) et d'autre part le périmètre de 500 mètres autour des monuments historiques de Bourdeilles et Valeuil.

Ce document, construit en collaboration entre les communes, la communauté de communes et l'Architecte des Bâtiments de France, a pour objet la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Il permet également de clarifier les règles en matière d'intervention sur le bâti existant, sur les constructions neuves ainsi que les aménagements paysagers par la mise en place d'un zonage, accompagné d'un règlement, différenciant les règles applicables au bâti ancien à caractère patrimonial de celles des constructions plus récentes. Tout projet situé dans le périmètre de l'AVAP devra respecter son règlement. L'AVAP étant une servitude d'urbanisme, son règlement s'imposera à celui du PLUi.

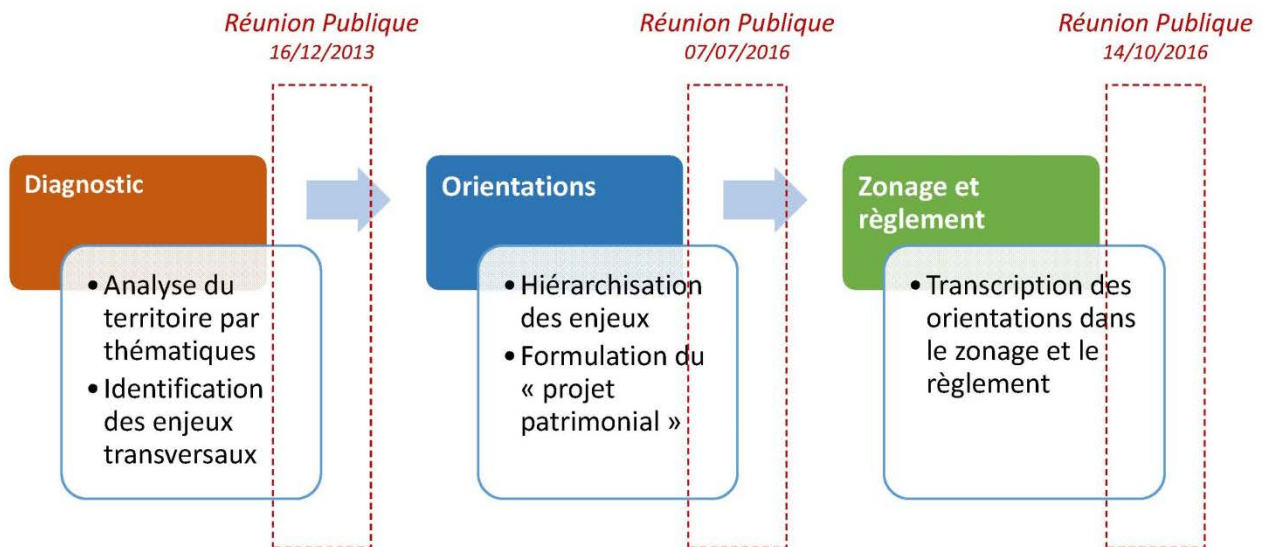


Une Réunion Publique présentant le projet aura lieu  
**le VENDREDI 14 OCTOBRE - 18h30**  
à la salle de réunion de la communauté de communes  
ZAE Pierre Levée - 24310 Brantôme en Périgord

Extrait du bulletin communautaire – Communauté de Communes Dronne et Belle – août 2016

## 2.2. Réunions publiques

Trois réunions publiques ont été organisées au fil de la procédure, à la fin de chaque phase, afin d'informer les habitants et les acteurs locaux de cette démarche.



Peu de personnes se sont déplacées à chaque fois. Cependant, les participants présents ont témoigné de leur intérêt à voir mieux préserver leur cadre de vie, leurs paysages. Ils auraient même souhaité que cela aille plus loin (interdire la future déviation de Bourdeilles, interdire la circulation automobile sur les routes longeant la Dronne, répertorier et protéger tout le petit patrimoine avec un inventaire exhaustif...).

L'AVAP ne peut être une réponse à toutes les récriminations et suggestions. Il a été rappelé la procédure en cours d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur tout le territoire de Dronne et Belle qui viendra compléter et étendre la démarche qualitative poursuivie dans l'AVAP centrée sur le cœur patrimonial de la vallée de la Dronne.

En conclusion, la population et les acteurs locaux ont été informés de la procédure d'élaboration d'une AVAP sur la vallée de la Dronne entre Brantôme et Bourdeilles. La démarche a été accueillie favorablement par les habitants sensibles à la qualité de leur cadre de vie et à sa préservation.



*Réunion publique du 16 décembre 2013*



*Réunion publique du 7 juillet 2016*